

Le choc de la simplification : Création des entreprises au Gabon



Madame Nina Alida ABOUNA
Directrice Générale de l'ANPI-Gabon

Simplifier ! C'est le mot d'ordre du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba et du Gouvernement.

Les démarches administratives peuvent être longues ou demander des contacts et des déplacements répétés, les renseignements paraissent parfois inadaptés aux situations particulières des usagers, les services administratifs manquent de proactivité... telles sont les principales sources d'insatisfaction des usagers au contact de l'administration. La simplification administrative doit ainsi répondre à la forte attente des usagers et constitue l'un des principaux axes d'amélioration de la qualité du service public.

La simplification de la création d'entreprise à travers l'Agence Nationale de Promotion des Investissements, ANPI-Gabon est en cours et va s'accélérer durant les prochains mois. Il s'agit notamment de la simplification de la création d'entreprises et en particulier des SARL à Libreville et dans les grandes villes du Gabon. Cette réforme s'inscrit parmi les mesures de simplification en faveur du développement économique et de l'emploi, prévues dans le cadre du plan d'action des réformes 2017-2018 pour l'amélioration du climat des affaires au Gabon.

La nouvelle loi et l'impact attendu

L'économie de la loi, le contexte et les enjeux. La loi n°013/2016 relative à la simplification de la création d'une SARL en République Gabonaise s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes introduites par l'acte uniforme révisé de l'OHADA sur les sociétés commerciales et GIE. Elles concernent le montant du capital social et la possibilité d'établir les statuts des SARL sous seing privé. Le Gabon s'aligne ainsi sur ses pairs membres de l'OHADA en réduisant le montant du capital social minimum de 500.000 francs CFA à 100.000 francs CFA.

Cependant, il faut noter que dans la majorité des pays africains et pour lesquels il est reconnu que nombreux d'entre eux disposent d'un entrepreneuriat dynamique, le capital social minimum pour les SARL n'est plus exigé! Seize pays OHADA dont le Gabon, font de la résistance, seule la République démocratique du Congo au bénéfice de la réforme, a opté comme la majorité des pays africains pour un capital social minimum de zéro. Un premier pas a été franchi au Gabon mais il faudra faire comme la majorité des pays d'Afrique pour rester attractif et compétitif en matière de promotion et de soutien à la création d'entreprises et à la formalisation de l'entrepreneuriat du secteur informel.

La réforme aura-t-elle un impact sur le classement du Gabon dans le prochain rapport Doing Business?

	AVANT la réforme	APRES la réforme	Côte d'Ivoire Meilleur pays OHADA	Cameroun Meilleur pays CEMAC
Nombre de procédures	7	6	4	5,5
Délai	50 jours	36 jours	7 jours	15,5 jours
Coût	805.000 FCFA	285.000 FCFA	162.500 FCFA	268.000 FCFA
Capital social minimum	500.000 FCFA	100.000 FCFA	50.000 FCA	1.000.000 FCFA

OUI, la réforme aura un impact réel à CONDITION que la MAJORITE des promoteurs des SARL créées durant la période allant du 01 juin 2016 au 31 mai 2017 aient rédigés leurs statuts sous seing privé et que le Greffier au niveau du Guichet Unique de l'ANPI les ait enregistrés comme tel. C'est la mise en pratique de la réforme qui sera comptabilisée et non pas le seul fait d'avoir promulgué et publié la loi

Les gains attendus en temps (14 jours) et en coût (620.000 francs CFA) sont substantiels mais il reste encore une grande marge de progression et d'amélioration et ce dans le cadre de renforcement du nouveau guichet unique de création d'entreprises de l'ANPI-Gabon mais aussi dans le domaine de la loi.

Le Guichet unique de création d'entreprise de l'ANPI pleinement opérationnel en 2017 : formulaire et paiement unique, regroupement de tous services et dématérialisation

Compétitivité du Gabon. Faut-il aller plus loin ?

La réponse est résolument OUI !

Les processus d'immatriculation onéreux prennent du temps et reviennent chers aux futurs entrepreneurs et en particulier, les femmes et les jeunes. Pendant la période 2015/2016, un tiers des réformes répertoriées par l'indicateur de la création d'entreprise du rapport Doing Business concernait la simplification des formalités d'immatriculation d'une entreprise, allant de la suppression des processus superflus nécessaires à l'enregistrement à la généralisation du recours à la technologie moderne et à l'instauration ou l'amélioration de guichets uniques.

Si la nouvelle loi va permettre de réduire sensiblement les coûts et les délais, le Gabon s'il ne poursuit sa réforme restera loin derrière les huit pays d'Afrique les plus performant. En effet, les formalités continueront de prendre en moyenne 36 jours à Libreville contre 4 jours à Bujumbura ou tout au plus 9,5 jours à Casablanca. Au Bénin (pays OHADA) et au Burundi, le coût liés aux formalités est plus de dix fois moins élevé qu'à Libreville, soit l'équivalent de 32 à 36 US\$ contre 465 US\$.

L'instauration du guichet unique de création d'entreprise sein de l'ANPI Gabon va s'accompagner dans les prochains mois de plusieurs mesures tendant à simplifier la procédure d'immatriculation des sociétés, à travers : le regroupement en son sein, des représentants de toutes les administrations (Greffes de commerce, DGI, CNSS, CNAM-GS, etc) concernées, le recours à l'utilisation des statuts type pour la création des SARL ainsi que l'utilisation d'un formulaire unique (et paiement unique) pour l'ensemble des formalités. Une fois rodé le système d'information interinstitutionnel permettra la dématérialisation de la procédure afin d'offrir également la possibilité de créer sa société en ligne.

Source : Rapport Doing Business 2017

Capital minimum des SARL... la tendance en Afrique

La MAJORITE soit 33 pays en Afrique n'exigent plus de capital minimum... comme la FRANCE		Pays anglophones	Le Gabon et une MINORITE de pays africains continuent à exiger un capital minimum pour la création d'une SARL	
Pays arabes	Pays francophones	Botswana	Pays OHADA	Pays OHADA
Egypte	Burundi	Gambie	Bénin	Guinée
Soudan	Djibouti	Kenya	Burkina Faso	Guinée Bissau
Somalie	Madagascar	Lesotho	Cameroun	Guinée Equatoriale
Pays bilingues	Pays OHADA	Libéria	Centrafrique	Mali
Algérie	ROC	Malawi	Congo	Niger
Maroc		Namibie	Comores	Sénégal
Tunisie	Pays lusophones	Nigeria	Côte d'Ivoire	Togo
Mauritanie	Angola	Afrique du Sud	Gabon	Tchad
Maurice	Cap Vert	Sud Soudan		
Rwanda	Mozambique	Ouganda		
Seychelles	Sao Tomé	Zambie		
Tanzanie		Zimbabwe		

Source : rapport Doing Business 2017 du Groupe de la Banque mondiale

Délais, Coûts et Procédures

Les 8 guichets uniques de création d'entreprises les plus performants d'Afrique

Pays	Ville	Nombre de procédures	Délai	Coût	Classement Doing Business
Burundi	Bujumbura	3	4 jours	36 US\$	18/190
Sao Tomé	Sao Tomé	4	5 jours	233 US\$	35/190
Libéria	Monrovia	4	4,5 jours	63 US\$	37/190
Egypte	Le Caire	4,5	6,5 jours	247 US\$	39/190
Maroc	Casablanca	4	9,5 jours	240 US\$	40/190
Maurice	Port Louis	5,5	6,5 jours	173 US\$	48/190
Côte d'Ivoire	Abidjan	4	7 jours	266 US\$	50/190
Bénin	Cotonou	5,5	8,5 jours	32 US\$	57/190

Source : rapport Doing Business 2017 du Groupe de la Banque mondiale

Gabon Libreville
6 procédures
36 jours
Coût : 285.000 FCFA équivalent à 465 US\$
Capital minimum 100.000 FCFA